



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Taiïwan et l'épidémie de coronavirus

Question écrite n° 26768

### Texte de la question

Mme Jeanine Dubié appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'épidémie de coronavirus qui touche de nombreux pays, au nombre desquels Taiïwan. Le traitement d'une épidémie ne peut être efficace que par le renforcement de la coopération internationale. La France joue un rôle essentiel en ce sens en ayant, par exemple, rapatrié par avion de nombreux ressortissants étrangers, pour pas moins de trente nationalités différentes. Parmi les nombreux pays impactés par cette épidémie, il y a notamment Taiïwan, qui a la particularité d'être une île située à seulement 200 kilomètres des côtes chinoises et avec laquelle la France entretient des liens d'amitié. C'est près d'un million de Taiïwanais qui vivent en Chine et qui sont susceptibles d'être rapatriés. Dix Taiïwanais seraient, à ce jour, porteurs du virus. L'enjeu en termes de santé publique et de logistique est immense. Le traumatisme de l'épidémie de SRAS est encore bien présent chez les Taiïwanais. Toutefois, Taiïwan déplore aujourd'hui le manque d'aide internationale et semble exclu des mécanismes de coopération et de solidarité qui se mettent en place entre les pays. En effet, ce pays semble être « mis en quarantaine » sur la scène internationale. L'île déplore notamment le manque de transparence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à son égard. Ce sujet concerne au premier plan la France, car au-delà des liens profonds et sincères qui unissent nos deux pays, quelques milliers de français sont expatriés à Taiïwan. Aussi, elle lui demande de bien vouloir indiquer la position du Gouvernement français à l'égard de l'inclusion de Taiïwan à l'OMS. Elle lui demande également de préciser les termes de la politique de coopération entre la France et Taiïwan, plus particulièrement en matière de santé publique et s'agissant du traitement de l'épidémie de coronavirus.

### Texte de la réponse

La position de la France s'agissant de la participation de Taiïwan aux organisations internationales est constante et connue : sans déroger à la politique d'une seule Chine, la France est favorable à une telle participation, lorsque le statut des organisations le permet et que cette participation répond aux intérêts de la communauté internationale. En ce qui concerne la participation de Taiïwan aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé, la France est favorable à l'arrangement agréé par la Chine en 2009 permettant la participation de l'île du fait des enjeux sanitaires mondiaux. La formule trouvée depuis 2009, permettant une participation de Taiïwan à l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) en tant qu'observateur, a contribué à une bonne circulation de l'information en matière médicale entre les différentes aires géographiques, tirant notamment les leçons de la crise du SRAS en Asie au début des années 2000. Il est important pour le bon fonctionnement du système mondial de santé de maintenir des échanges techniques et scientifiques avec Taiwan en matière de veille sanitaire et pour la préparation et la riposte aux crises sanitaires comme la pandémie du Covid-19. Une approche inclusive en matière de santé globale couvrant tous les territoires est en effet indispensable afin d'éviter de créer un vide sanitaire qui pourrait compromettre nos efforts dans la lutte contre la Covid-19 et serait ainsi préjudiciable au monde entier. La France continuera à plaider pour que Taiïwan soit associée aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé afin d'éviter de créer un vide sanitaire, particulièrement dans le contexte actuel marqué par la pandémie de Covid-19.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Jeanine Dubié](#)

**Circonscription** : Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 26768

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire** : [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [18 février 2020](#), page 1155

**Réponse publiée au JO le** : [9 juin 2020](#), page 4067